



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 29 JUILLET 2019**

JCB
GREFFIER

P.D.
MAIRE

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **vingt-neuvième** jour du mois de **JUILLET** de l'an **DEUX MILLE DIX-NEUF**, à 18h00 à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Hélène Hamel, Frances Bonenfant, Joshua Richer et Guy Ouellet.

EST ABSENTE Madame la conseillère *Deborah Bishop.*

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes.*

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SEANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 18 heures. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2.0

2019-07-8973

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

3.0

2019-07-8974

ABROGATION DE LA RESOLUTION NO. 2019-07-8968 (3.0)

CONSIDÉRANT QUE le 2 juillet 2019, la Ville a adopté la résolution numéro 2019-07-8968 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter la conclusion du contrat relatif aux travaux devant être effectués à la station d'épuration Rock Island pour des raisons administratives reliées au financement de ces travaux ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la Ville de Stanstead abroge la résolution numéro 2019-07-8968.

ADOPTÉE

4.0

REGLEMENT D'EMPRUNT 2019-05 : DEPOT AVIS DE MOTION (4.0)

Le conseiller Paul Stuart donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 2019-05 décrétant des travaux de mise à niveau de la station d'épuration de Rock Island et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement est d'autoriser l'exécution des travaux de mise à niveau de la station d'épuration Rock Island, d'autoriser pour ce faire une dépense d'un montant de 6 266 136,25 \$ et,



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 29 JUILLET 2019**

JCB
GREFFIER

P.D.
MAIRE

afin d'acquitter cette dépense, le règlement autorise un emprunt de 6 016 136,25 \$ sur 20 ans et l'affectation de la somme de 250 000 \$ provenant du fonds général de la Ville.

Ce règlement prévoit par ailleurs l'affectation de toute somme versée dans le cadre du programme de subvention Volet 2 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées de même que toute somme provenant d'une entente à intervenir avec la Ville de Derby Line au paiement d'une partie du service de la dette.

Enfin, le règlement prévoit le remboursement de l'emprunt sera effectué par le biais d'une compensation exigée et prélevée de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout et situé dans le bassin de taxation.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, un projet du Règlement numéro 2019-05 est déposé.

5.0

VARIA (5.0)

Aucun point.

6.0

2019-07-8975

LEVÉE DE LA SÉANCE (6.0)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 18h10.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,



Philippe Dutil,
Maire



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier